



RENTRÉE 2023-2024

CP enfants nés en 2017 & nouveaux arrivants

PRÉ-INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES PRIMAIRES

DATES INSCRIPTION

**A compter du lundi 17/04 et jusqu'au vendredi 19 mai
de 9h à 12 h et de 14h à 16h30**

LIEU

Vous devez vous présenter au service des affaires scolaires en mairie afin de pré-inscrire votre enfant où vous pouvez joindre les documents par mail au format PDF uniquement à l'adresse ci-dessous :

asco@ville-argelessurmer.fr

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1. La fiche de renseignements distribuée par l'école maternelle complétée OBLIGATOIRE ;
2. La photocopie du livret de famille parents ou extrait d'acte de naissance avec filiation de l'enfant ;
3. La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal présent ;
4. La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ;
5. La photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois au nom d'au moins un des responsables de l'enfant *(liste ci-dessous) ;

En cas de séparation des parents : la dernière décision de justice ou une attestation parentale accompagnée d'une pièce d'identité, qui précise les conditions de l'autorité parentale et indique le lieu de résidence de l'enfant.

***Justificatifs de domicile recevables** : facture d'eau, EDF, attestation assurance habitation, attestation CAF, quittance de loyer d'un organisme, attestation d'assurance habitation, attestation sécurité sociale).

Attention : si hébergé attestation sur l'honneur de l'hébergeant + facture + carte d'identité

**VOUS SEREZ CONTACTES AVANT FIN MAI PAR LE DIRECTEUR QUI FINALISERA
L'INSCRIPTION**

INSCRIPTION CANTINE : informations sur le site de la ville

<https://www.ville-argelessurmer.fr/vivre/enfance-jeunesse/affaires-scolaires>